

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL	6
Le Syndicat, ses missions et son territoire	6
Une équipe administrative et technique en évolution	7
Le Président et les Vice-Présidents, une équipe politique engagée et mobilisée autour des actions du Syndicat	8
LES FAITS MARQUANTS	9
Des évolutions statutaires et structurelles majeures	10
> Transferts de compétences à la carte	10
> Transferts de gestion des digues domaniales	12
> Implications et perspectives	13
Les Schémas Directeurs des sous-bassins versants de l'Orne et de la Seille	14
Les travaux de modélisation hydraulique	15
LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS(PAPI) : CADRE D' ACTION DU SYNDICAT	16
C'est quoi un PAPI ?	16
Avancement du PEP	17
Modification du PEP	18
Les actions finalisées dans l'année	19
Les actions engagées en 2023	22
Les actions qui se poursuivent ou se finalisent...	24
LES MOYENS FINANCIERS	32
Les ressources et dépenses du Syndicat	32
La mobilisation du budget 2023	33
Les soutiens financiers	34
> Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	34
> Le soutien de l'Etat	34
> Le soutien de la Région Grand Est	34
BILAN ET PERSPECTIVES	35



Le mot du Président



C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité pour l'année 2023, qui retrace une année riche, marquée par des évolutions structurelles

importantes et décisives pour le Syndicat Mixte Moselle Aval.

J'espère qu'en parcourant ce document, vous aurez l'occasion d'apprécier le travail réalisé au cours de l'année auprès des structures du bassin versant compétentes en GEMAPI, avec toujours autant de professionnalisme et d'engagement de l'ensemble de l'équipe.

Cette année 2023 a été marquée par la finalisation de plusieurs études structurantes du Programme d'Etudes Préalable (PEP) en matière d'amélioration de la connaissance des aléas (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) et l'engagement des phases de concertation autour des actions émergentes.

En 2024, les dernières études seront finalisées et la concertation et consultation autour des actions du futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) seront pleinement déployées. Au-delà des actions du PEP, il est important de souligner le développement des coopérations du Syndicat avec les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des projets relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau en partenariat avec l'EPTB

Meurthe Madon et le Syndicat Moselle Amont, du développement significatif des prestations de services réalisées pour les EPCI, leurs groupements ou les services de l'Etat, ou encore des récents transferts de compétences opérés par l'Eurométropole de Metz et la Communauté de Communes de Mad et Moselle, témoignant de l'expertise du Syndicat au service des acteurs du bassin versant.

Ces nouvelles compétences ainsi que les sollicitations des acteurs du territoire concourent à consolider l'expertise acquise et mutualisée au sein du Syndicat, mais également à son développement afin de répondre toujours mieux aux enjeux de demain et aux attentes de nos membres.

Ces évolutions, de périmètre, d'actions, de ressources financières et humaines, s'inscriront pleinement dans la perspective du déploiement du PAPI à venir, mais également du développement de la structure pour répondre au mieux aux besoins des territoires.

Je remercie cette année encore l'ensemble des élus et techniciens des intercommunalités membres, les Vice-Présidents et les élus du Comité syndical, ainsi que nos partenaires techniques quotidiens, l'Agence de l'Eau, l'Etat ainsi que la Région Grand Est pour leur implication et leur soutien.

François HENRION
Président du Syndicat
Vice-Président de Metz Métropole
Maire d'Augny

Un syndicat mixte ouvert, créé en 2017 pour accompagner les collectivités membres dans la mise en œuvre de la compétence « GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Une structure active dans la construction d'une politique publique de gestion intégrée des problématiques d'inondations, qui anime et coordonne la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Moselle aval.

Au cœur du bassin versant international de la Moselle, au sein de la Région Grand Est, sur trois départements : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle.

13 membres adhérents

12 EPCI et la Région Grand Est, représentés au sein du Comité Syndical (40 délégués)

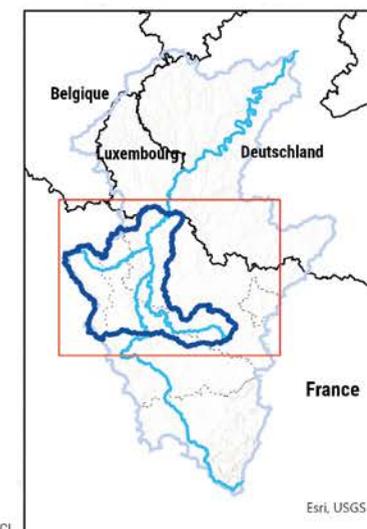


7 AGENTS
Une équipe au service de ses membres.

Courant 2023, à l'issue du départ d'un chargé de mission de l'équipe, et au regard des perspectives d'actions du Syndicat pour les années à venir et des transferts de compétences annoncés, l'organisation interne du Syndicat a été réenvisagée et adaptée aux besoins émergents. A ce titre, compte tenu des évolutions statutaires et de compétences du Syndicat, le poste vacant, initialement dédié à des missions d'animation et de coordination a été redessiné au sein de l'équipe administrative afin de renforcer son expertise juridique et sécuriser l'action quotidienne du Syndicat. C'est dans ce contexte qu'un collaborateur administratif et juridique intégrera l'équipe au premier trimestre 2024.



Bassin versant de la Moselle aval et EPCI membres



Le Président et les Vice-Présidents

Une équipe politique engagée et mobilisée autour des actions du Syndicat. Elu depuis le 11 janvier 2022, François HENRION, Maire d'Augny (Moselle), délégué de l'Eurométropole de Metz assure la présidence du Syndicat, entouré et conseillé par ses trois Vice-Présidents :

FRANÇOIS HENRION

Maire d'Augny (Moselle), Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, **Président du Syndicat.**

PATRICIA RENAUX

Adjointe au Maire de Thionville (Moselle), Vice-Présidente Déchets et Hydrologie à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, en tant que **1^{ère} Vice-Présidente.**



ANDRÉ FAVRE

Maire de Loisy (Meurthe-et-Moselle), Vice-Président Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson) en tant que **2nd Vice-Président.**

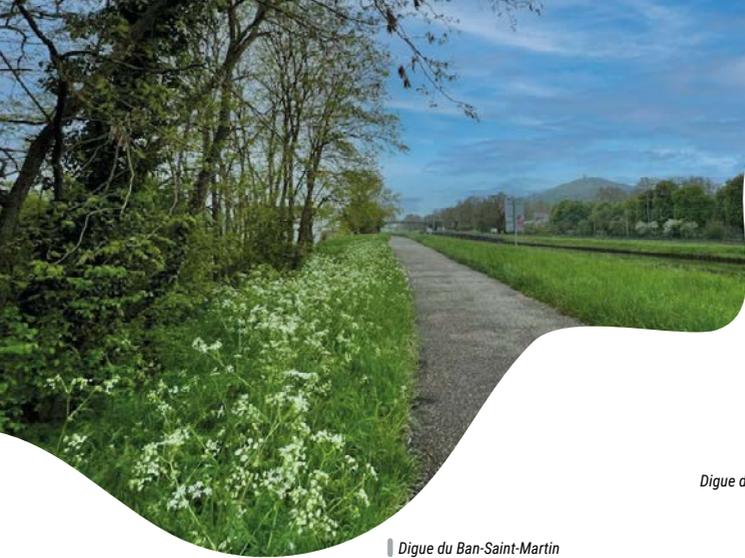
FABRICE CERBAI

Maire de Knutange (Moselle), Vice-Président Hydrologie, Assainissement et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, en tant que **3^{ème} Vice-Président.**

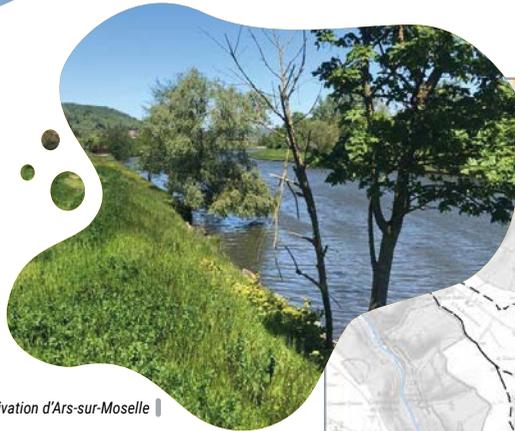
Très impliquée dans les actions de la structure, l'équipe politique porte la voix et les projets du Syndicat sur le territoire avec ambition et détermination. Régulièrement réunis pour définir les orientations de l'action de Moselle Aval, préparer les Comités Syndicaux et la concertation sur le territoire, c'est avec un engagement toujours soutenu que chacun contribue à animer et faire vivre les projets de GEMAPI sur le bassin de Moselle Aval.

LES FAITS MARQUANTS

- 12 JANVIER ◀ Comité de Suivi Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
- ▶ 26 JANVIER Groupe de travail Ouvrages hydrauliques
- 31 JANVIER ◀ Comité Syndical
- ▶ 16 FÉVRIER Comité technique Etudes hydrauliques Moselle aval
- 14 MARS ◀ Comité de pilotage Schéma Directeur de l'Orne
- ▶ 28 MARS Comité de pilotage du PEP
- 14 AVRIL ◀ Comité de pilotage Ruissellement
- ▶ 3 MAI Comité de pilotage Schéma Directeur de la Seille
- 9 MAI ◀ Comité technique Etudes hydrauliques Moselle aval
- ▶ 14 JUIN Comité de pilotage Diagnostic des enjeux et vulnérabilité
- 20 JUIN ◀ Groupe de travail Modélisation des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)
- ▶ 11 SEPTEMBRE Comité de Suivi Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
- 12 SEPTEMBRE ◀ Comité Syndical - évolution statutaire
- ▶ 11 OCTOBRE Groupe de travail Modélisation des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)
- 9 ET 16 NOVEMBRE ◀ Concertation autour du programme d'actions du Schéma Directeur de l'Orne
- ▶ 23 NOVEMBRE Comité de pilotage Études hydrologiques complémentaires sur 12 sous-bassins versant, Région Grand Est
- 27 NOVEMBRE ◀ Comité technique Etudes hydrauliques Moselle aval
- ▶ 5 DÉCEMBRE Concertation autour du programme d'actions du Schéma Directeur de la Seille
- 12 DÉCEMBRE ◀ Comité de pilotage Diagnostic des enjeux et vulnérabilité
- ▶ 19 DÉCEMBRE Comité Syndical - transferts de compétences



Digue du Ban-Saint-Martin



Digue d'Ancy-Dornot / Dérivation d'Ars-sur-Moselle

Des évolutions statutaires et structurelles majeures

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA CARTE

Depuis sa dernière révision statutaire en septembre 2023, le Syndicat Mixte Moselle Aval a ouvert la possibilité pour ses membres de transférer des compétences optionnelles à la carte, correspondant à tout ou partie des composantes de la compétence GEMAPI, c'est-à-dire :

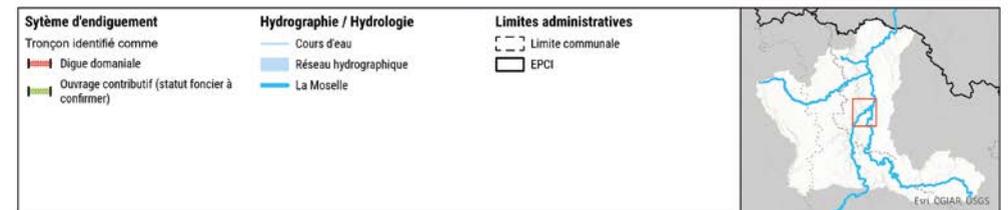
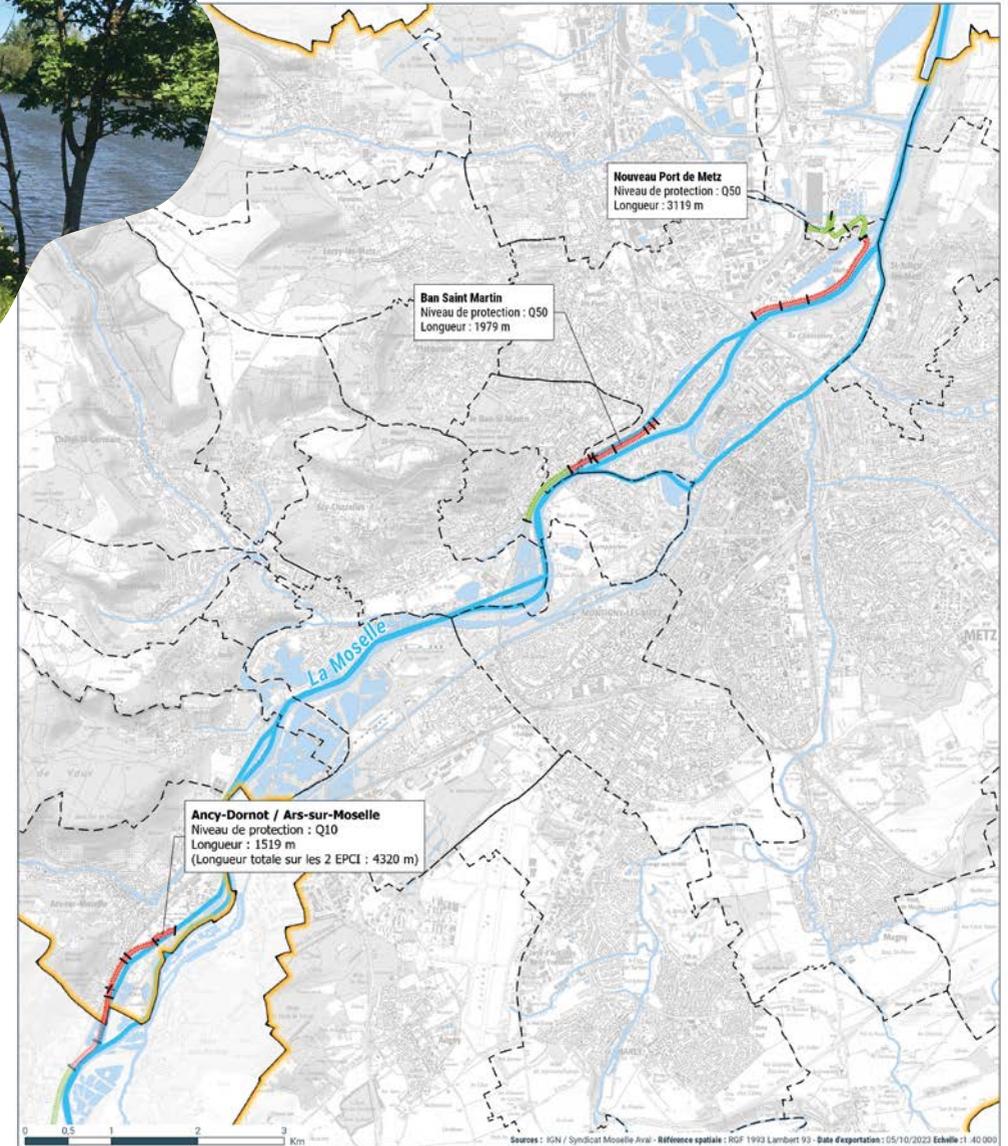
- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- > L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- > La défense contre les inondations et contre la mer ;
- > La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce contexte, l'Eurométropole de Metz et la Communauté de Communes Mad et Moselle, déjà membres du Syndicat, ont opéré le transfert d'une partie de leur compétence GEMAPI, en

matière de Défense contre les inondations pour le cours d'eau Moselle et la gestion des ouvrages de protection présents sur leur territoire au profit du Syndicat Moselle Aval au 1^{er} janvier 2024. Ce transfert implique que le Syndicat est devenu le gestionnaire des trois futurs systèmes d'endiguement suivants :

- > **Ouvrage du Ban Saint Martin** (1 979 mL) ;
- > **Ouvrage du Nouveau Port de Metz** (3 119 mL) ;
- > **Ouvrage d'Ancy-Dornot/Dérivation d'Ars-sur-Moselle** (ouvrage commun à la Communauté de Communes Mad et Moselle et à l'Eurométropole de Metz, 4 320 mL.)

Dans ce cadre, le Syndicat assure désormais l'entretien et l'exploitation courant des ouvrages, et s'est engagé à réaliser les démarches nécessaires à un premier classement des systèmes d'endiguement au regard de leur niveau de sureté actuel, puis dans un second temps à engager et réaliser les études et travaux nécessaires pour leur mise en conformité et l'augmentation du niveau de protection jusqu'à une crue centennale.



Des évolutions statutaires et structurelles majeures

TRANSFERTS DE GESTION DES DIGUES DOMANIALES

Les trois ouvrages de protection évoqués précédemment présentent la particularité d'être constitués en partie de digues domaniales, dont le transfert de gestion s'imposait de l'Etat à l'autorité en charge de la GEMAPI sur ce territoire au plus tard le 28 janvier 2024 (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « Loi MAPTAM »).

Les digues domaniales concernées par ce transfert représentent 5 152 mL sur les 9 418 mL des ouvrages dont la gestion a été transférée à Moselle Aval.

Compte tenu de ces éléments et des multiples usages et affectations des ouvrages concernés (navigation notamment), le transfert de gestion a impliqué l'établissement et la signature de plusieurs conventions de transfert de gestion avec l'Etat et de mise à disposition et de gestion avec VNF ou d'autres opérateurs

comme le Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports Lorrains. Ces travaux, en étroite concertation avec les services de l'Etat (DREAL Grand Est et Direction Départementale des Territoires de la Moselle) et les services de VNF, ont fortement mobilisé l'équipe du Syndicat au dernier trimestre de l'année 2023, et ont permis d'aboutir à la conclusion de neuf conventions identifiant les ouvrages et leurs différents usages, clarifiant les rôles, obligations et responsabilités de chaque opérateur (intervention, entretien, travaux...) selon la fonction de l'ouvrage, et définissant les modalités de coopération entre les différents acteurs.

Ainsi, VNF s'est engagé à apporter son soutien technique et opérationnel, pendant une période transitoire, pour la réalisation des opérations relatives à l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages, le temps que le Syndicat puisse se structurer et s'organiser de manière adaptée.

IMPLICATIONS ET PERSPECTIVES

Les différents transferts de compétences et de gestion évoqués dans les paragraphes précédents impliquent des évolutions multiples pour le Syndicat. En effet, les nouvelles responsabilités et obligations en qualité de gestionnaire de digues vont impliquer de nouvelles dépenses, qui seront couvertes par des recettes complémentaires, versées par les EPCI concernés au titre des transferts de compétences à la carte, effectifs au 1^{er} janvier 2024. Ces recettes permettront de financer les dépenses externalisées en fonctionnement et en investissement, pour l'entretien et l'exploitation des trois digues domaniales transférées, mais également à couvrir les charges de fonctionnement à caractère général et dépenses de personnel dédiées à ces activités. Elles permettront à moyen terme de

renforcer les effectifs de la structure et d'équilibrer les ressources nécessaires à la réalisation des missions obligatoires communes à l'ensemble des adhérents, d'une part, et à celles liées aux compétences optionnelles transférées, d'autre part.

Au-delà des renforts humains qui seront très prochainement indispensables à la bonne conduite des opérations, le Syndicat va engager en 2024 les différentes consultations pour les marchés d'entretien courant, de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à l'exploitation des ouvrages. Pour cela, un premier recours à l'emprunt sera également à envisager au cours de l'année 2024 pour pouvoir mettre en œuvre rapidement les programmes d'investissement liés aux travaux de confortement et de réhausse des digues.

Digue du Nouveau Port de Metz



Vue aérienne de la digue d'Ancy-Dornot / Dérivation d'Ars sur Moselle





La Seille, à Marly

Les Schémas Directeur (SD) des sous-bassins versants de l'Orne et de la Seille

L'année 2023 a permis la définition des enjeux, des objectifs (état morphologique, enjeu inondation par débordement de cours d'eau / ruissellement, enjeu ressource en eau), et d'un programme d'actions visant la gestion intégrée du risque inondation, la restauration des cours d'eau principaux tout en intégrant d'autres enjeux du territoire (urbanisme, paysage...).

Des arbres de décision permettant de guider les futurs maîtres d'ouvrage sur la mise en place des actions, en fonction de différents critères, avaient été validés lors des précédents comités de pilotage des démarches schémas directeurs.

Le programme permet de disposer d'actions précises, localisées et chiffrées. Une première priorisation est également proposée. Au total, 300 actions ont été identifiées pour suivre, restaurer et aménager les cours d'eau, sur les 150 km de drains principaux caractérisés par les équipes sur le bassin versant de l'Orne. De la même manière, sur le bassin versant de la Seille, plus de 200 actions sont proposées sur un linéaire prospecté et caractérisé légèrement supérieur (170 km incluant les cours d'eau principaux des sous-bassins versants du Grand Fossé et de la Loutre Noire).

Les agents du Syndicat ont amorcé la rédaction des rapports de phase 2 des schémas directeurs, qui se verront augmentés par l'ajout de fiches actions structurantes, dont certaines, une fois les maîtrises d'ouvrage potentielles positionnées, pourront alimenter le PAPI, permettant ainsi de bénéficier de cofinancements optimisés pour la mise en œuvre de travaux.

Outre ces actions, un programme d'entretien différencié de la végétation de berge, en fonction des caractéristiques des tronçons, et leur position dans le bassin (urbain, rural, enjeux particuliers...), a également été proposé.

Ces réflexions ont été partagées lors d'une première phase de concertation avec les structures compétentes en matière de GEMAPI (09 et 16 novembre: bassin versant de l'Orne, 05 décembre : bassin versant de la Seille). La concertation se poursuivra en 2024 par la tenue d'ateliers thématiques.

Les travaux de modélisation hydraulique

L'année 2023 a été marquée par l'avancée des différents travaux de modélisation hydraulique déployés pour alimenter le PEP. Cette modélisation hydraulique peut être distinguée selon trois ensembles : Orne, Seille et Moselle aval.

Les modélisations hydrauliques de l'Orne et de la Seille sont à mettre en lien avec les Schémas Directeurs éponymes et s'articulent selon deux phases principales : diagnostic de l'état initial du territoire du point de vue de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau, et simulations de propositions d'aménagements de gestion intégrée du risque d'inondation sur les territoires. La phase de diagnostic, déjà bien avancée lors de l'année 2022, a été terminée au début de l'année 2023 : les résultats ont été présentés lors des réunions des groupes de travail des Schémas Directeurs en mars (Orne) et en mai (Seille). Ces résultats pourront permettre une révision de la connaissance quant à l'aléa inondation sur les territoires, et des échanges quant à cette éventualité sont menés avec les services de l'État. La seconde phase des modélisations hydrauliques de l'Orne et de la Seille a d'ores et déjà permis l'émergence de propositions d'actions qui ont été présentées et discutées lors des réunions de concertation organisées en fin d'année 2023 dans le cadre des Schémas Directeurs. Ces travaux et ces échanges se poursuivront au long de l'année 2024.

La modélisation hydraulique de la Moselle aval vise des objectifs similaires, mais elle est menée selon un phasage différent. Cette action avait été en partie externalisée au cours de l'année 2022 pour optimiser le calendrier global des études. Une première phase de développement du modèle a été confiée à un bureau d'études sur un peu plus d'une année, puis le travail de modélisation a été poursuivi en régie par le Syndicat à partir du mois de mai 2023. De nombreux échanges avec les partenaires du PEP, dont les services de l'État, ont permis d'affiner la conception du modèle tout au long de l'année, tant lors de la phase dite externe que de celle assumée en régie. Le modèle sera achevé au cours de l'année 2024 et permettra d'alimenter le PEP via des usages analogues aux modélisations de l'Orne et de la Seille : caractérisation des zones inondables par débordement de cours d'eau ; simulations de l'impact hydraulique de propositions de gestion intégrée des écoulements. De plus, l'intégration dans la modélisation de certains affluents directs de la Moselle permettra une articulation facilitée avec les actions du PEP dédiées à la question des zones de confluence.

La Moselle à hauteur du barrage d'Argancy - nov. 2023 - crue annuelle



LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) cadre d'action du Syndicat

C'est quoi un PAPI ?

Lancés en 2002, les **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements à l'échelle des bassins de risque, les PAPI reposent sur le principe d'une contractualisation entre l'Etat, des maîtres d'ouvrages (intercommunalités, syndicats) et des partenaires co-financeurs (Région, Agence de l'Eau, etc.) pour le déploiement, à l'échelle d'un bassin hydrographique pertinent, d'un programme d'actions global couvrant l'ensemble des domaines de la prévention des inondations.

L'élaboration du PAPI implique une première étape : le Programme d'Etudes Préalable (PEP) qui consiste en la réalisation d'un programme d'études destiné à « mieux connaître pour mieux agir » avant de mettre en œuvre une seconde phase de travaux.



Le programme d'études de Moselle Aval a officiellement démarré en mars 2020. Il se décline sur le périmètre du bassin versant de la Moselle aval qui est concerné par trois types de risques d'inondation : les débordements de cours d'eau, le ruissellement et les remontées de nappe. Les défaillances des ouvrages de protection hydraulique sont également étudiées.

Avancement du PEP

AXES THÉMATIQUES DU PEP

AVANCEMENT DES ACTIONS

Axe 0 : Animation / concertation	2 gouttes
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risque	10 gouttes (10ème goutte en rouge, 11ème et 12ème en vert avec 'P')
Axe 2 : Surveillance et prévision.....	1 goutte (avec 'P')
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	5 gouttes
Axe 4 : Intégration du risque dans l'urbanisme.....	2 gouttes
Axe 5 : Vulnérabilité.....	4 gouttes (toutes avec '✓')
Axe 6 : Gestion des écoulements.....	6 gouttes (1ère en rouge, 2ème et 3ème avec '✓', 4ème et 5ème en vert)
Axe 7 : Gestion des Ouvrages de protection hydraulique.....	5 gouttes (toutes avec '✓')

✗ Action annulée

T Action transversale

● Action finalisée en 2024

✓ Action finalisée

P Action reportée en phase PAPI



Modification du PEP

Le Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) identifiait initialement 46 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3.

Au 31 décembre 2023, la plupart des études du PEP sont terminées ou en phase de finalisation, et les éléments de connaissance qui émergent de ces travaux vont permettre la construction progressive du PAPI, dont le dossier devrait être déposé pour instruction pour la fin d'année 2024 ou début 2025.

Toutefois, dans une perspective d'économie et de bonne gestion des deniers publics, et compte tenu des exigences liées à la constitution du dossier du PEP, du calendrier et du plan de charge des équipes pour 2024-2025 mais également des récents transferts de gestion des digues domaniales de l'Etat vers le Syndicat, il est nécessaire pour l'obtention de financements optimisés, d'engager rapidement

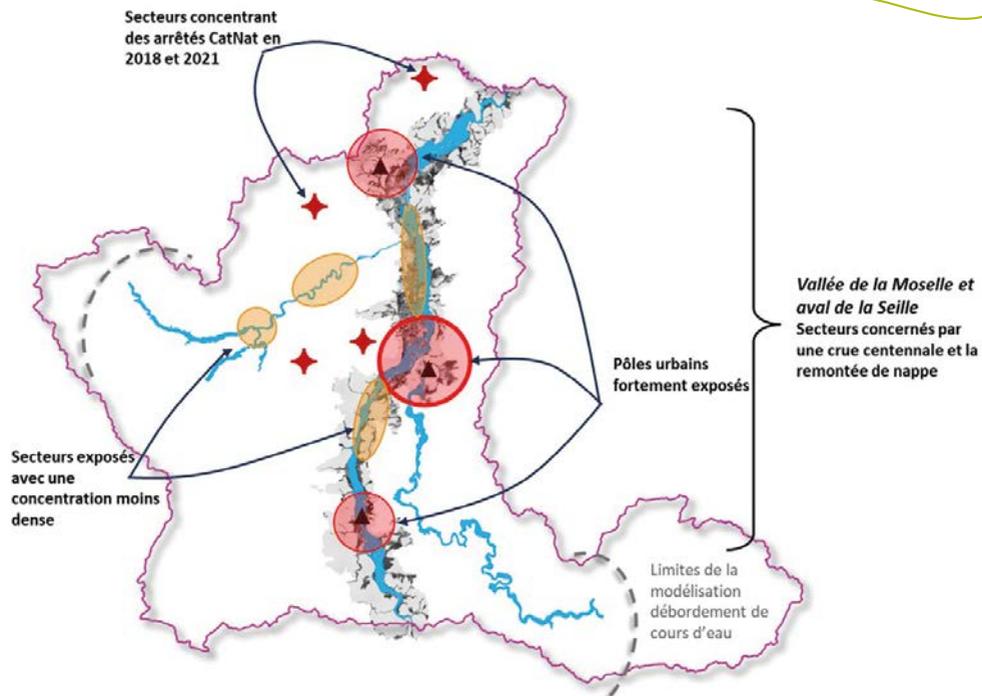
les études préalables aux travaux des digues et d'ajouter deux nouvelles actions au PEP.

Dans ce cadre le Syndicat va proposer au Comité de Pilotage et au Préfet pilote de modifier le PEP pour en prolonger la durée d'exécution et y ajouter les actions suivantes :

- > L'élaboration du dossier de candidature du PAPI complet ;
- > La réalisation des études d'Avant-Projet/ Etudes de Projet préalables aux travaux de remise à niveau et d'augmentation du niveau de protection des trois ouvrages dont la gestion des digues domaniales a été transférée au Syndicat en janvier 2024.

Les soutiens financiers identifiés pour le cofinancement de ces actions sont l'Etat au titre du FPRNM, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est ainsi que le FEDER.

Les actions finalisées dans l'année



Source : SEPIA Conseils, 2023, Diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES ENJEUX ET DE LA VULNÉRABILITÉ

Cette étude incontournable des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), s'articule étroitement avec les études relatives à la caractérisation des aléas (modélisation hydraulique, ruissellement, remontée de nappe), et les niveaux de protection des systèmes d'endiguement sur le territoire. Elle permet de cartographier les enjeux dans les emprises des aléas et d'estimer ceux qui nécessiteraient des diagnostics complémentaires (à l'échelle des bâtiments) en phase PAPI, mais aussi de calculer les dommages en cas d'inondation afin de préparer les analyses coûts/bénéfices et multicritères qui serviront à choisir les actions les plus efficaces à intégrer au PAPI.

Les études engagées en 2022 ont été finalisées en fin d'année 2023 et le comité de pilotage de rendu s'est déroulé le 12 décembre 2023. Cette démarche a permis d'aboutir à un diagnostic affiné du bassin versant et à la production d'un atlas cartographique des enjeux dans les emprises des inondations par débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe, ou encore par défaillance d'ouvrages. Une analyse de la vulnérabilité du territoire de la Moselle aval pour 4 familles d'enjeux (réseaux, habitat, activités économiques et agricoles, bâtiments publics) complète ce diagnostic.



Comité de pilotage du PEP

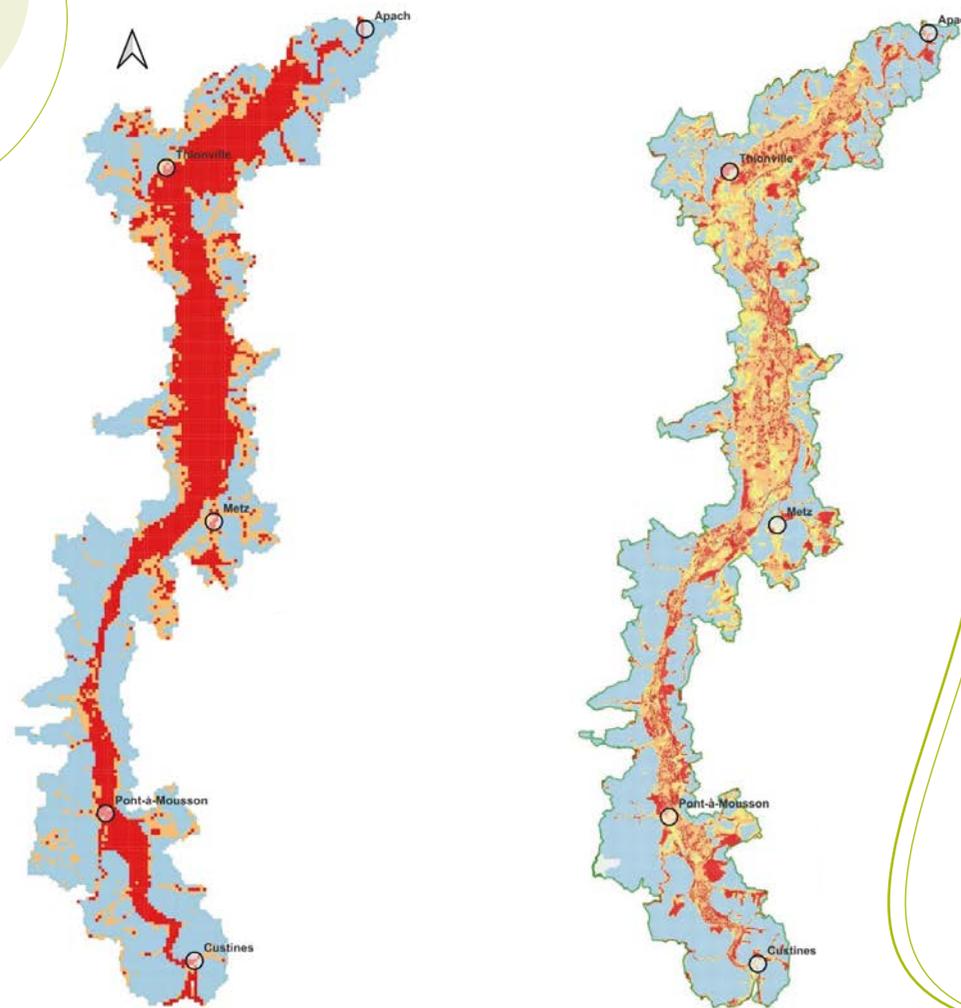
Les actions finalisées dans l'année



L'ÉTUDE RELATIVE AU RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPE DANS LA VALLÉE DE LA MOSELLE

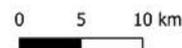
La cartographie nationale établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2017 avait identifié la vallée de la Moselle aval (de Custines à Apach) et ses affluents, comme un secteur potentiellement sujet aux remontées de nappe. L'étude menée dans le cadre du PEP a permis de préciser et consolider ce diagnostic, par une meilleure localisation des secteurs sensibles. Lancée en février 2022, elle repose sur l'application locale, dans la vallée de la Moselle aval, de la méthode d'identification développée à l'échelle nationale, et a été finalisée fin 2023. Le COTECH COPIL de rendu de l'étude réalisée par le BRGM a eu lieu le 5 décembre 2023.

Elle a permis de mettre en évidence les secteurs les plus sensibles aux remontées de nappe et d'obtenir une cartographie exploitable à l'échelle 1/100 000 voire 1/50 000 sur les secteurs présentant le moins d'incertitude. Les cartes ci-contre mettent en évidence l'identification plus précise des phénomènes de remontées de nappe ; les zones très sensibles (en rouge) représentent des remontées de nappes au-dessus du terrain naturel.



Sensibilité au risque de remontée de nappe
Cartographie nationale (mailles 250mx250m)

- CARTO_RN_NATIONALE_SMMA_reechantillon
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
 - Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



LES SCHÉMAS DIRECTEURS DE L'ORNE ET DE LA SEILLE (FA 1.8, 1.9 ET 1.10)

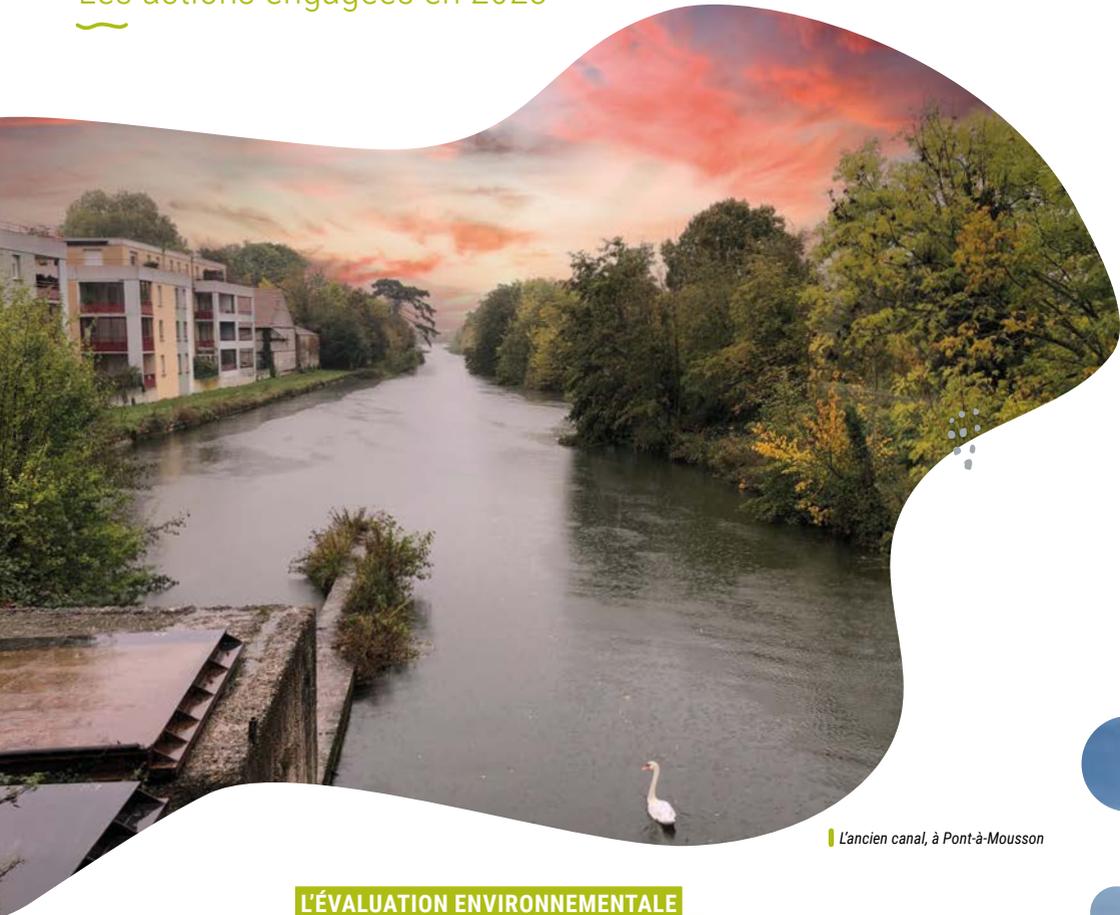
L'année 2023 est marquée par la finalisation et le partage des rapports d'état des lieux et de diagnostic sur les bassins versants de l'Orne et la Seille et la formalisation des propositions d'actions sur les cours d'eau principaux étudiés (soit plus de 500 actions pré-identifiées sur près de 320 km de cours d'eau caractérisés).

La deuxième partie de l'année a été consacrée à la présentation de ces pistes d'actions avec les EPCI (élus/techniciens), lors de premières réunions de concertation « formelles » qui se sont tenues les 9 et 16 novembre pour l'Orne, et le 05 décembre pour la Seille. Ce partage vient en complément de la démarche de concertation permanente des acteurs (communes riveraines, élus et techniciens des EPCI, services de l'Etat, partenaires financiers...), engagée depuis le démarrage des deux démarches. Ces échanges rendent possible la co-construction d'un programme stratégique, qui permettra à l'ensemble des bassins versants de retrouver des fonctionnalités optimales et durables, pour le développement et l'adaptation des territoires face aux défis du changement climatique.

Sensibilité au risque de remontée de nappe
Résultats de l'interpolation N9 (mailles 50mx50m)

- PROF_GRILLES50X50_SMMA_20230717.shp
- TRES FAIBLE
Zones non sensibles (niveau de nappe > 5 m de profondeur)
 - FAIBLE
Zones peu sensibles (niveau de nappe entre 2.5 et 5 m de profondeur)
 - MOYENNE
Zones sensibles (niveau de nappe entre 0 et 2.5 m de profondeur)
 - FORTE
Zones très sensibles (niveau de nappe au dessus du sol)
 - PAS D'ESTIMATION POSSIBLE
manque d'information, spécificité géologique (karst), anomalie...





L'ancien canal, à Pont-à-Mousson

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PAPI MOSELLE AVAL

Cette étude a été confiée en partie à un prestataire externe dans une démarche itérative en lien avec les équipes du Syndicat. Engagée en milieu d'année 2023, elle intègre l'accompagnement au processus d'élaboration du PAPI, la prise en compte des enjeux environnementaux ainsi que leurs interactions, ainsi que des phases de concertation avec les acteurs du territoire.

Elle implique la réalisation d'un diagnostic précis et quantifié de l'ensemble des connaissances relatives aux enjeux environnementaux sur le périmètre du PAPI et doit ainsi contribuer au processus d'amélioration continue du PAPI jusqu'à sa labellisation afin de limiter les effets des actions envisagées sur l'environnement.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES CONFLUENCES ARTIFICIELLES AVEC LA MOSELLE AVAL

Lors de la canalisation de la Moselle aval de 1931 à 1964, des ouvrages passant sous le canal de la Moselle et les voies de transports latérales (A 31, voies ferrées) ont été créés afin de gérer les confluences entre la Moselle et ses affluents. Ainsi, 26 ouvrages sous-fluviaux sont actuellement recensés sur la Moselle aval et prennent la forme d'aqueducs ou de siphons. Ce sont des ouvrages sous-fluviaux et souterrains qui peuvent perturber le fonctionnement hydraulique et hydrogéomorphologique des affluents de la Moselle. Le PEP intègre donc l'études de ces ouvrages sous-fluviaux avec un objectif triple :

- > Réaliser un diagnostic physique afin de déterminer leur état (fissures, fuites, envasement, etc.) ;
- > Evaluer finement l'impact des écoulements des affluents de la Moselle au droit de ces ouvrages sur le risque d'inondation (via une modélisation hydraulique qui sera réalisée en interne dans un second temps) ;
- > Identifier les actions qui permettraient de réduire leurs impacts.

A l'issue d'une première consultation déclarée infructueuse en septembre 2023, le Syndicat a finalement pu attribuer le marché relatif aux investigations et diagnostic des ouvrages sous fluviaux fin novembre 2023. Les investigations sont prévues pour le deuxième trimestre 2024.



Siphon passant sous le canal à Argancy

Les actions qui se poursuivent ou se finalisent...

L'ÉTUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA MOSELLE AVAL

En 2023, les cartographies issues des campagnes de terrain de novembre/décembre de l'année précédente ont été formalisées, et ont permis, outre le fait d'améliorer la connaissance du fonctionnement du cours d'eau, utile au déploiement du modèle hydraulique global, d'identifier les atouts et contraintes des différents biefs parcourus (pour rappel 50km de portions « non navigables » ont été caractérisés). Cette étape a permis de pré-identifier des secteurs propices au déploiement de mesures de gestion intégrée GEMA et PI des inondations qui, selon leur pertinence, étudiée à l'appui du modèle hydraulique pour les actions structurantes et selon la maturité des maîtrises d'ouvrage identifiées, seront intégrées dans le PAPI.



La Moselle «sauvage», entre Argancy et Hauconcourt (57)



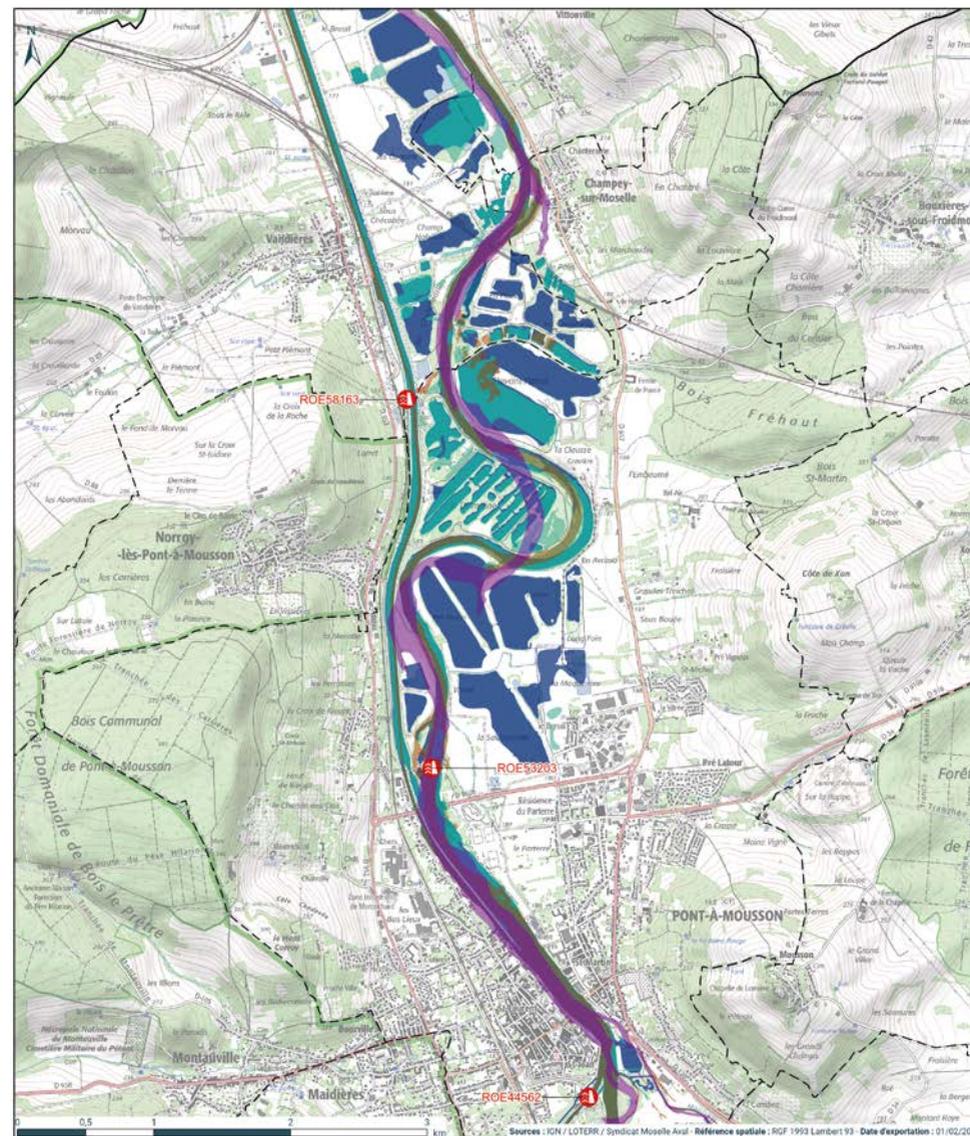
La «Moselle sauvage», entre Blénod-lès-Pont-à-Mousson et Pagny-sur-Moselle (54)

L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA MOSELLE AVAL

La modélisation hydraulique de la Moselle aval et de certains de ses petits affluents a été confiée à un prestataire externe pour une phase de développement préliminaire. A l'issue de la prestation, le développement du modèle a été repris en régie. Le développement du modèle sera achevée au cours de l'année 2024.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DU LIT ET DES GRAVIÈRES

Territoire de la vallée de la Moselle aval



Evolution du lit mineur et des gravières
 État Major (1820-1866)
 Années 50
 Années 80
 Actuel

Limites administratives
 Limite communale
 EPCI
 Périmètre SLGRI Moselle aval

Référentiel des Obstacles à l'écoulement
 Obstacles à l'écoulement

Code ROE	Nom
ROE53203	Barrage de Pont à Mousson
ROE58163	Siphon
ROE44562	écluse inconnue



Les actions qui se poursuivent ou se finalisent...

LES ÉTUDES DE DANGERS DU BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE AMONT

Dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, le Syndicat Mixte Moselle Aval réalise les Etudes de Dangers des ouvrages de protection du bassin versant de la Moselle amont pour le compte du Syndicat Mixte Moselle Amont depuis le 8 avril 2022.

A ce titre, en 2023, les résultats des études de dangers des ouvrages devant bénéficier d'une demande d'autorisation en système d'endiguement ont été produits et présentés lors d'un COPIL du 12 décembre 2023.

Trois demandes d'autorisation ont été déposées pour le reclassement en systèmes d'endiguements des digues de Bussang, de Saulxures-Sur-Moselotte, et de Bâmont. Les arrêtés préfectoraux de classement devraient être signés au cours du deuxième trimestre 2024.



■ Système d'endiguement de l'Envers de Bâmont, à Saulxures-sur-Moselotte (88)



■ Porte de garde, ancien canal de Pont-à-Mousson (54)

LES ÉTUDES DE DANGERS SUR LA MOSELLE AVAL

L'organisation générale déployée pour la conduite des études de dangers, au travers du mandat confié au Syndicat par les EPCI et syndicats concernés, a permis à chaque mandant de bénéficier d'une démarche globale et d'une méthodologie d'étude harmonisée sur le bassin versant.

Un Groupe de Travail « Ouvrages » a été organisé le 26 janvier 2023, afin de présenter les résultats des études de dangers de six ouvrages : Ancy/Dornot – Dérivation d'Ars-sur-Moselle, Sierck-lès-Bains, Port de Thionville, la dérivation de Dieulouard, la digue de Riollles et l'ancien Canal de Pont-à-Mousson.

L'après-midi a été consacré à une visite de terrain de ces trois derniers ouvrages situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Au deuxième trimestre 2023, les études de dangers finalisées pour une grande majorité, ont permis à la plupart des gestionnaires d'engager les réflexions concernant leurs modalités de gestion et d'exploitation de ces derniers. Trois dossiers d'autorisation sont en cours d'instruction et doivent aboutir au classement des ouvrages d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle et d'Haucourt (Communauté de Communes Rives de Moselle).

Les actions qui se poursuivent ou se finalisent...

L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

Le Syndicat continue à apporter son aide et son expertise aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la GEMAPI au gré des sollicitations qu'il reçoit et selon ses capacités.

Moselle Aval a donc poursuivi, le partage de données acquises dans le cadre du Programme d'Etudes Préalable aux intercommunalités et syndicats de rivière du bassin versant.

L'équipe du syndicat a également procédé à l'analyse de divers projets de renaturation de cours d'eau portés par ses membres. L'ensemble des projets accompagnés sont partagés avec les partenaires techniques et financiers du Syndicat (entre autres Agence de l'Eau, DREAL et DDT des trois départements) tout au long de l'année. Ces échanges permettent d'élaborer une stratégie coordonnée entre les différentes parties prenantes pour dimensionner au plus juste l'accompagnement des structures compétentes en GEMAPI dans leurs démarches et de construire des projets ambitieux.

Le Syndicat a poursuivi son accompagnement auprès de la Communauté de Communes Mad et Moselle dans le déploiement du projet sur le Vricholle, affluent direct de la Moselle à la zone de confluence artificialisée et a également participé au suivi des autres projets de l'intercommunalité.

Associé au déroulement des études de la Communauté de Communes de Rives de Moselle, le Syndicat a pu accompagner l'EPCI dans ses visites de sites potentiels de compensation et faire des propositions en lien avec les pistes d'actions pré-identifiées sur l'axe Moselle. Il a également pu accompagner le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne

(SVEO) lors du démarrage des opérations sur le barrage de Beth, notamment pour les actions de diversification et gestion des atterrissements dans Joeuf.

Mobilisé par la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, le Syndicat est intervenu en appui à l'élaboration du projet d'aménagement du Plan d'eau de Terville, lors des réunions politique et technique intervenues au cours de l'année. A ce titre, le projet a été

réorienté vers une suppression du plan d'eau et la promotion d'une vision globale de gestion intégrée à l'échelle de tout le bassin versant du Veymerange (ruissellement en amont/plan d'eau/renaturation/inondation sur les communes de Terville et Thionville).

Le Syndicat est également intervenu à plusieurs reprises au bénéfice de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, notamment dans le cadre d'un appui technique

(prescriptions techniques) pour la passation d'un marché de prestation intellectuelle visant la constitution d'un programme d'actions de restauration de l'alimentation hydraulique et de renaturation sur les marais des vallées du Rawé et du Cuvillon, du suivi de l'étude visant la restauration des cours d'eau prioritaires au titre du PAOT (plan d'actions opérationnels territorialisés) ou encore du projet de gestion des inondations et coulées de boue, et restauration de cours d'eau, sur le bassin-versant du ruisseau de Bruville.



L'Orne à Joeuf (54) |

Les actions qui se poursuivent ou se finalisent...

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a également pu bénéficier de l'accompagnement du Syndicat pour le projet relatif au Moulon et pour l'évaluation de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau sur site projeté pour l'aire de grand passage de l'EPCI (accompagnement en réunion et note technique).

Les différents dossiers GEMAPI de l'Eurométropole de Metz ont également mobilisé plusieurs membres de l'équipe au cours de l'année, qu'il s'agisse des projets relatifs aux étangs de St Rémy, de la démarche relative aux problématiques de ruissellement ou encore de dossiers connexes impliquant la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire, et notamment dans le cadre du PLU intercommunal de la Métropole.

Le Syndicat a poursuivi son appui dans le cadre du déploiement de l'étude visant la définition d'un programme de gestion intégrée du risque d'inondation sur le bassin de la Fensch, par sa participation active aux différents COTECH et COPIL organisés par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le Syndicat a poursuivi le partage de son expertise technique auprès du SYMSEILLE, par sa collaboration soutenue autour des projets de restauration de la traversée de Marly et de renaturation de la Seille entre Nomeny et Abaucourt notamment. Dans ce cadre, le Syndicat a assuré une participation active aux réunions de chantier stratégiques et apporté une plus-value technique aux prescriptions à inclure aux CCTP/PROjets.

Moselle Aval a également participé au cours de l'année au COPIL des PEP ou des PAPI d'autres bassins-versants (COPIL PAPI Madon (19/09), COPIL PEP Meurthe (20/12)) dans une perspective de partage et d'articulation cohérente des actions.

Complémentaire aux missions d'appui technique aux structures compétentes en matière de GEMAPI, Moselle Aval poursuit également l'animation du réseau des techniciens, qui a pour vocation de favoriser les échanges d'expériences sur différents volets de la GEMAPI.

Ce réseau permet de mobiliser les savoir-faire de différents partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, DREAL Grand Est, CEREMA, Office Français pour la Biodiversité, Fédération de pêche, etc.), ainsi que ceux des techniciens du bassin versant.



LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources et dépenses du Syndicat

Le budget de l'année 2023, conforme aux orientations actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2023.

LES RECETTES DE LA STRUCTURE

- ~ Cotisations de ses membres
 - > EPCI = 0,70 € par an par habitant
 - > Région Grand Est = 10 000 € par an
- ~ Subventions de fonctionnement et d'investissement de nos partenaires
 - > Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - > Etat (FPRNM)
 - > Région Grand Est
- > Le PAPI (4,6 M€) est co-financé au global à hauteur de 70% (investissements et masse salariale)

LES DÉPENSES DE LA STRUCTURE

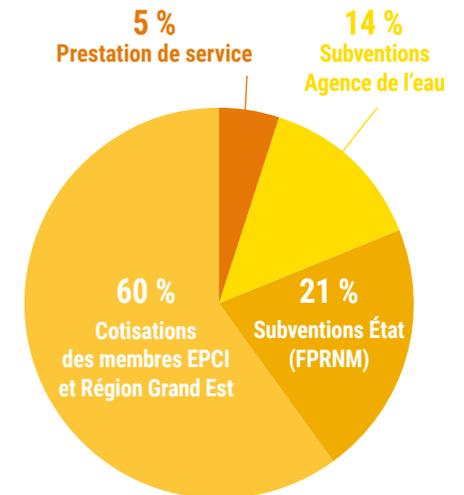
- ~ Dépenses de personnel et frais de fonctionnement généraux
- ~ Investissements au titre des études du PEP
 - Co-financements entre 50% et 80% selon les études
- ~ Investissements au titre des opérations sous mandat de maîtrise d'ouvrage
- ~ Autres investissements
 - Equipements mobiliers, informatiques, techniques et applicatifs

La mobilisation du budget 2023

Les réalisations de la section de fonctionnement sont en cohérence avec le niveau de structuration et le développement du Syndicat, alors que celles de la section d'investissement ont permis la poursuite et la finalisation des études lancées sur les exercices antérieurs et l'engagement des dernières actions du programme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

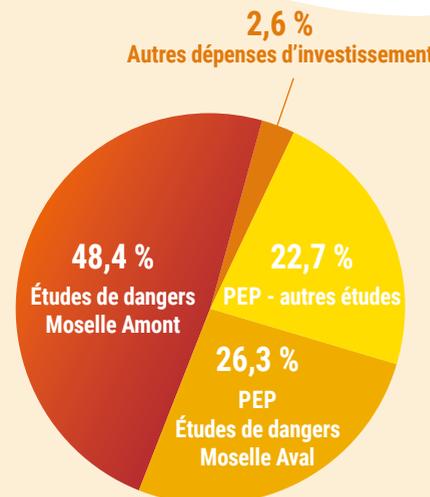
Elle porte les dépenses de personnel et les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la structure et de l'équipe. On notera que les recettes 2023 sont composées à 60% des contributions des membres et à 35% de subventions relatives à l'animation ou à la réalisation des études menées en régie.



Recettes de fonctionnement 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle traduit la poursuite du déploiement du PEP. Les dépenses engagées au total sur l'année s'élèvent à 1 161 213,63 €, en intégrant les restes à réaliser pour 470 315,95 €, **97% des dépenses d'investissement ont été consacrés à la réalisation d'études (PEP et études de dangers des ouvrages de Moselle Amont).**



Dépenses d'investissement 2023





Le Syndicat a pu à nouveau compter en 2023 sur le soutien indispensable de ses différents partenaires, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, et la Région Grand Est pour le co-financement du PEP et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Dès la création du Syndicat, l'Agence de l'Eau a accompagné et soutenu très significativement la préfiguration de la structure, avant même la mise en œuvre du PEP. Le soutien essentiel de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est poursuivi en 2023, accompagnant la réalisation de différentes études en régie et missions d'animation à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval.



LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Les actions du Syndicat sont soutenues par l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), ainsi que du « Fonds Vert », qui ont pour vocation première d'améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels et de réduire les dommages aux biens assurés. Ils constituent un appui majeur à la conduite des missions du Syndicat.



LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est, membre de Moselle Aval, intervient également comme co-financeur de la majeure partie des actions du PEP portées par Moselle Aval et elle porte la maîtrise d'ouvrage de l'une d'entre elles.



10,9 % Région Grand Est

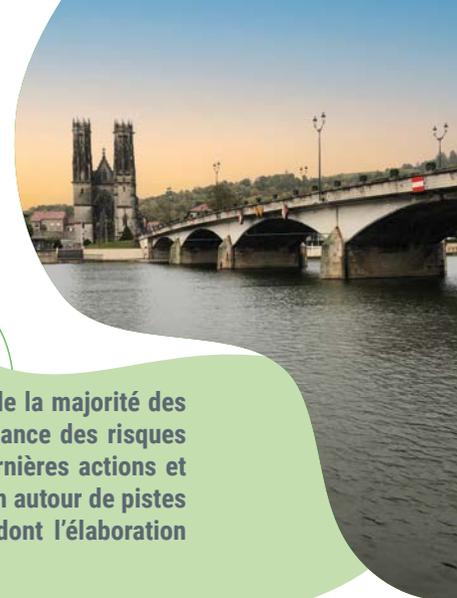
20,5 % Agence de l'eau Rhin-Meuse

0,4 % État (Fonds Vert)

68,2 % État (FPRNM)

Subventions 2023 par co-financeurs

BILAN & PERSPECTIVES



L'année 2023 marque la finalisation de la majorité des études d'amélioration de la connaissance des risques d'inondation et l'engagement des dernières actions et des premières phases de concertation autour de pistes d'actions qui alimenteront le PAPI, dont l'élaboration sera pleinement investie fin 2024.

La mise en perspective des différents résultats d'études (hydrologiques, hydromorphologiques, ruissellement, remontées de nappes, diagnostics des enjeux et vulnérabilité, ...), à l'appui des modèles hydrauliques développés et des plans de gestion des ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement en cours de définition, va permettre au Syndicat et à ses membres de poursuivre la définition et la priorisation des actions à mener au stade du PAPI.

Ces travaux ainsi que les transferts de compétences organisés en fin d'année 2023 et effectifs au 1^{er} janvier 2024 vont nécessairement conduire à des évolutions majeures pour la structure dans les années qui vont suivre, afin d'ajuster les moyens du Syndicat à ses nouveaux enjeux et au développement de ses missions.

Dans cette perspective et dans la poursuite de l'organisation de la compétence GEMAPI sur l'axe Moselle aval, le Syndicat assure la préparation du PAPI et les travaux nécessaires à sa labellisation et poursuit donc sa structuration pour pouvoir maintenir un niveau d'efficience à hauteur des attentes de ses membres.





SIEGE

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

BUREAUX

48 place Mazelle | 57045 Metz
Accueil : 03 54 44 07 45